



Audit Formations de base des agents d'exploitation

Procédure de consultation interne SFB

I. Situation initiale

Les ordonnances sur la formation professionnelle ainsi que les plans de formation de nos formations de base CFC et AFP ont été adoptés par le comité SFB et par la commission pour le développement professionnel et la qualité.

La procédure de consultation interne SFB comprend les résultats soigneusement élaborés au cours des deux dernières années et doit garantir que les prescriptions sur la formation pour les agent·e·s d'exploitation (CFC) et les employé·e·s d'exploitation (AFP) trouvent un large soutien dans les entreprises et auprès des partenaires impliqué·e·s dans la formation.

II. Approche

Les principaux documents de cette procédure de consultation sont les plans de formation de nos formations de base CFC et AFP. Ces plans de formation sont basés sur les situations de travail et les facteurs critiques de succès, qui ont été traités en 2019 dans des ateliers avec les représentant·e·s d'entreprises de tous les domaines spécifiques, validés en ligne et, dans le cadre d'une première procédure de consultation interne SFB, ont été soumis pour avis à un large groupe d'expert·e·s pratiques en 2019 et retravaillés à l'aide des retours obtenus. Suite à ces travaux, les compétences opérationnelles spécifiques au domaine ont été définies et arrêtées. L'AFP ne dispose plus d'aucun domaine spécifique. Le CFC va disposer d'un troisième domaine spécifique dans le secteur des installations de sport. L'enregistrement des contenus des installations de sport dans le CFC agent·e·s d'exploitation s'effectue sur la base d'une recommandation du SEFRI. Au préalable, les travaux d'analyse ont indiqué que l'exploitation des installations de sport présentait d'importants recoupements avec les contenus du CFC des agent·e·s d'exploitation.

Les objectifs évaluateurs professionnels ont été formulés sur la base des situations de travail consolidées, avec un groupe de travail composé de représentant·e·s d'entreprises. Ces objectifs évaluateurs professionnels constituaient la base pour l'élaboration des objectifs évaluateurs des CIE et des objectifs évaluateurs en école. En parallèle, un concept de CIE et un système de planification pour les écoles professionnelles ont été élaborés avec le comité et les groupes de travail spécifiques au lieu de formation.

Les domaines spécifiques sont nouvellement représentés dans les compétences opérationnelles spécifiques au domaine. Étant donné que pour les formations de base avec domaines spécifiques, la formation dans les écoles professionnelles est la même pour tous, il n'y a que des objectifs évaluateurs de CIE et professionnels pour ces compétences opérationnelles.



Enfin, il fallait tenir compte du cadre formel du SEFRI lors de la formulation de plans de formation. Veuillez noter qu'au cours de cette phase, indépendamment d'éventuelles densifications, reformulations et restructurations, les activités professionnelles effectives de nos professionnel·le·s et l'essentiel de leurs contenus ont été conservés (comme déjà adopté en 2019).

L'ensemble des travaux et des résultats de travail ont été accompagnés, discutés et adoptés par le comité ainsi que par la commission pour le développement professionnel et la qualité.

III. Questions

Nous avons consolidé chacune des compétences opérationnelles à l'occasion d'une procédure de consultation interne SFB en 2019 avec plus de 200 représentant·e·s d'entreprises. Les retours de l'atelier sur le contrôle des 5 ans avec les quelque 50 participant·e·s de tous les lieux de formation ont été pris en compte dans le projet d'audit.

Nous avons formulé les objectifs évaluateurs de façon la plus concrète possible et aussi générale que nécessaire, afin que la grande diversité d'entreprises se retrouve dans ces objectifs évaluateurs. Pour chacune des nouvelles compétences opérationnelles (domaine spécifique exclusif), nous allons formuler des mandats pratiques permettant de concrétiser la documentation d'apprentissage, afin de soutenir les entreprises. La mise en œuvre des objectifs évaluateurs en école sera gérée à l'aide de supports d'apprentissage.

Avec cette procédure de consultation, nous voulons volontairement maintenir vos retours à un niveau élevé. Ce qui nous intéresse est de savoir comment vous percevez l'ensemble du système et les concepts des cours interentreprises, de la procédure de qualification et des écoles professionnelles. Nous n'attendons pas de retours sur la formulation de chacune des compétences opérationnelles ou des objectifs évaluateurs. Néanmoins, vous avez cette possibilité.

IV. Formalités

Le public cible de la procédure de consultation est constitué des membres SFB ainsi que des représentant·e·s d'installations sportives et des différents lieux de formation. Nous attendons *un* retour représentatif, consolidé, pour chaque organisation/établissement. Dans ce contexte, nous vous demandons de tenir compte de votre processus de formation d'opinion.

L'objet de la procédure de consultation comprend les documents / concepts suivants :

- Ordonnances sur la formation professionnelle initiale CFC et AFP
- Plans de formation CFC et AFP
- Mise en place de cours spécifiques au sein du CIE

Le délai de la procédure de consultation s'étend du 3 février au 28 mars 2021. Veuillez d'ici-là soumettre le formulaire PDF joint à Ectaveo AG (christine.haener@ectaveo.ch).



L'évaluation des résultats de la procédure de consultation s'effectuera au sein du comité SFB le 26 avril 2021 et de la commission pour le développement professionnel et la qualité le 12 mai 2021. L'adoption finale des bases définitives sera effectuée par le comité SFB le 14 juillet 2021. La demande de ticket auprès du SEFRI est prévue pour octobre 2021. La procédure de qualification du SEFRI se tiendra de novembre 2021 à février 2022.

Pour toute **question**, veuillez vous adresser à Christine Haener, 044 360 40 60, christine.haener@ectaveo.ch

Pour plus d'**informations**: www.betriebsunterhalt.ch